

CHINE – Nestlé dénoncé

Par Christophe NOISETTE

Publié le 17/12/2003

En mars, Eileen Zhu, une jeune mère, lit sur internet, après avoir acheté dans un supermarché de Shanghai du chocolat en poudre Nesquik, que celui-ci contient des ingrédients OGM sans que ces derniers soient mentionnés sur les étiquettes. Elle porte donc plainte contre Nestlé pour violation du droit des consommateurs à l'information. Elle réclame un dollar symbolique de dédommagement. Or, le marché chinois représente 1 milliard de francs pour Nestlé. Depuis juin, le cas est désormais entre les mains de la Second Medium Court of Shanghai, qui supervise dix districts dans la région. Déjà analysé par Greenpeace, le Nesquik chinois sera réexaminé par un laboratoire dont le verdict est attendu. E. Zhu a aussi remis en personne à la direction en Suisse une lettre ouverte pour protester contre la politique de "double standards" estimant que les consommateurs chinois doivent avoir les mêmes droits que les européens. Pour François Perroud, directeur de la communication, "il y a erreur sur les faits et le droit. Le chocolat Nesquik [...] ne contient pas d'OGM. De plus, la législation chinoise porte sur les ingrédients OGM et non sur le produit fini".

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/chine-nestle-denonce/